# SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GE Reçu en préfecture le 12/07/2023 DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE F Publié le

Envoyé en préfecture le 12/07/2023 Reçu en préfecture le 12/07/2023

ID: 060-256005638-20230704-DELIB202312-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°12/23

ADOPTION
DU PROCES-VERBAL
DU COMITE SYNDICAL
DU 30 MARS 2023

Séance du 04 juillet 2023.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 9 juin 2023, s'est réuni à la Maison du Parc, Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

#### NOMBRE DE DELEGUES

#### PRESENTS:

en exercice: 86

présents : 29

votants: 48

Date de convocation : 9 juin 2023

<u>Collège des Régions</u> : François DESHAYES. <u>Collège des Départements</u> : Patrice ROBIN.

Collège des Communes Stéphane BECQUET, Sylvie BOCOBZA. lean-Marie BONTEMPS, BOUCHEZ, Véronique BRETENOUX, Joël Yves CHERON. Thierry BROCHOT, Didier DAGONET, Juliette DE LOMBARDON, Françoise DUBREUCQ, Agathe DUCHAUFFOUR, Dominique DUFUMIER, François DUMOULIN, Jean-Paul GAY, Brice GRZESIAK, Paule LAMOTTE, Sylvie LECLAIR, Anne LEFEBVRE, Pascale LOISELEUR, Michel MANSOUX, Patrice MARCHAND, Thierry PICHERY, Jérôme PINSSON, TANGE, Evelyne HAECKE, Corinne VAN Dominique VERDRU, Didier WROBLEWSKI.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Gilles METTAI à François DESHAYES, Dimitri ROLAND à Jérôme PINSSON, Abderhamane GUERZOU à Dominique DUFUMIER, Philippe FROIDEVAL à Brice GRZESIAK, Philibert DE MOUSTIER à Didier WROBLEWSKI, Frédéric SERVELLE à Jean-Paul GAY, Jacques RENAUD à Jean-Marie BONTEMPS, Stéphane PETERS à Yves CHERON, Cécile GAUVILLE-HERBET à François DUMOULIN, Daniel DRAY à Sylvie LECLAIR, Daniel FROMENT à Yves CHERON, Leslie PICARD à Didier WROBLEWSKI, Alexis MENDOZA-RUIZ à Dominique VERDRU, Cyril MOREL à Joël BOUCHEZ, Patrick BARRETT à Patrice MARCHAND, Gérard KOTUSIK à Jérôme PINSSON, Jennifer MONTEIRO à Patrice MARCHAND, Céline CAUDRON à Thierry PICHERY.

Assistaient également: Eric SZWEC, délégué suppléant de Survilliers, Christine COOREVITS, déléguée suppléante de Saint-Martin-du-Tertre, Franck LAGNIAUX, délégué suppléant d'Asnières-sur-Oise, Pierre BOUILLON (Office national des Forêts), Roger BUHNEMANN (CCI de l'Oise), Eric GUERIN (Président du SE60), Christophe LAUNAY (Institut de France), Sylvie CAPRON, directrice du Parc naturel régional Oise — Pays de France, Mikaël MARTIN, chargé de mission « Forêt — Filière bois » au PNR, Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au PNR.

Monsieur MARCHAND propose de procéder à l'adoption du procès-verbal du Comité syndical qui s'est tenu le 30 mars 2023.

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID: 060-256005638-20230704-DELIB202312-DE

Le Comité syndical, après relecture, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal du comité syndical du 30 mars 2023.

Pour copie conforme.

Le Président de séance,

Patrice MARCHAND

# SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D| ID: 060-256005638-20230704-DELIB202312-DE DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

### PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

#### Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à vingt heures trente s'est réuni, à l'hôtel de ville de Chantilly, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 6 mars 2023, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	20
Nombre de votants	49

#### **PRESENTS:**

Collège des Départements : Anthony ARCIERO.

Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Anne LEFEBVRE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, Philibert de MOUSTIER, Frédéric SERVELLE, Corinne TANGE, Virginie PARDO, Serge LECLERCQ, Cécile GAUVILLE-HERBET, Dominique DUFUMIER, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Cédric MORVAN, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, James PASS, Jérôme PINSSON, Céline CAUDRON, Agathe DUCHAUFFOUR, Dominique VERDRU, VAN HAECKE, Didier WROBLEWSKI, Pierre BOUFFLET, Yves CHERON, Brice GRZESIAK, Juliette de LOMBARDON, Patrick BARRETT.

Avaient donné pouvoir : Paule LAMOTTE à Jérôme PINSSON, Dimitri ROLAND à Serge LECLERCQ, Abderhamane GUERZOU à Dominique DUFUMIER, Philippe FROIDEVAL à Jérôme PINSSON, Jacques RENAUD à Didier WROBLEWSKI, Daniel DRAY à Yves CHERON, Michel MANSOUX à Jean-Marie BONTEMPS, Daniel FROMENT à Pierre BOUFFLET, Joël BOUCHEZ à Didier DAGONET, Cyril MOREL à Céline CAUDRON, François DROUIN à James PASS, Nicolas de LA FOURNIERE à Philibert de MOUSTIER, Jennifer LEROUGE à Patrice MARCHAND, Sylvie LECLAIR à Patrice MARCHAND, Gérard KOTUSIK à Yves CHERON, Pascale LOISELEUR à Brice GRZESIAK, Sylvie BOCOBZA à Didier WROBLEWSKI, Martine BORGOO à Anthony ARCIERO, Nicole COLIN à Anthony ARCIERO, Gilles SELLIER à Anthony ARCIERO.

Assistaient également : Vincent THELLIER (CD2E), Philippe COURCELLE (délégué suppléant de St-Vaast-de-Longmont), Françoise BALOSSIER (conseillère municipale de Senlis), Philippe BEC (Val d'Oise Environnement), Pierre BOUILLON (ONF), Gilles SINET (Union des Amis du Parc naturel régional Oise-Pays de France et de ses Trois Forêts), Sara ANTOINE (chargée de mission Environnement et Développement durable auprès du Conseil départemental du Val d'Oise), Thierry DECROUX (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise), Jean-Luc HERCENT (chargé

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID: 060-256005638-20230704-DELIB202312-DE

de mission Patrimoine naturel au Parc naturel régional), Coline LEPAQ Environnement au PNR), Sylvie CAPRON (Directrice du PNR).

Avant de démarrer la séance proprement dite, Monsieur MARCHAND donne la parole à Sylvie CAPRON pour introduire la présentation du CD2E.

Sylvie CAPRON rappelle que la question des matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation énergétique des bâtiments font partie des thématiques développées par le Parc naturel régional. Elle explique qu'en début d'année, le Bureau a décidé d'adhérer au CD2E pour bénéficier de son expertise et engager un partenariat. Elle ajoute qu'il a proposé que le CD2E vienne se présenter lors d'une réunion du Comité syndical.

Elle présente Vincent THELLIER, Consultant en filières biosourcées à l'antenne d'Amiens du CD2E et lui cède la parole.

Vincent THELLIER présente la structure, les missions et des exemples d'actions que le CD2E mène (cf. présentation).

Des questions sont ensuite posées par les membres de l'assistance.

Monsieur MARCHAND demande quel est l'intérêt de la mousse résolique.

Monsieur THELLIER répond qu'il ne connait pas le produit qui est à base de produits dérivés du pétrole. Il souligne que l'enjeu sur lequel travaille le CD2E est la décarbonation des bâtiments, pour lutter contre les gaz à effet de serre, et que le CD2E s'intéresse donc essentiellement aux écomatériaux.

Monsieur de MOUSTIER, délégué de BORAN-SUR-OISE, explique qu'il est agriculteur et qu'il s'intéresse à la culture du chanvre. Il demande si la filière existe.

Monsieur THELLIER répond que malheureusement non, que le chanvre est un matériau extraordinaire qui ne s'altère pas avec le temps mais que la culture du chanvre est difficile et nécessite du matériel.

Il ajoute que cela requiert aussi une industrie pour transformer le chanvre en matériau utilisable pour la construction, une chanvrière, qui nécessite beaucoup d'investissements de départ.

Monsieur de MOUSTIER demande combien de chanvrières existent en France. Monsieur THELLIER répond une dizaine. Il explique que se développent des solutions de chanvrières mobiles pour valoriser le chanvre en circuit-court, qui sont moins onéreuses.

Monsieur BEC, de Val d'Oise Environnent, demande quelle est la rentabilité énergétique des panneaux photovoltaïques.

Monsieur THELLIER répond que les études menées par le CD2E ont montré, qu'à Loos-en-Gohelle, I Kwh-crête installé (soit l'équivalent de 2 panneaux) fournit environ 900 Kwh annuel (à Nice, c'est 45% de plus).

Monsieur MARCHAND pose la question de la géothermie.

Monsieur THELLIER répond que le CD2E n'est pas spécialisé dans la géothermie, qu'à l'échelle de la Picardie, c'est l'université Uni La salle qui est chef de file. Il estime que la géothermie peut être une excellente énergie renouvelable (géothermie profonde, puits canadien, pompe à chaleur géothermique...).

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Monsieur THELLIER indique que la commune de Pont-Sainte-Maxence 10 060-256005638-20230704-DELIB202312-DE

projet d'école primaire, à base de paille et bois avec des enduits en terre cuite.

Constatant qu'il n'y a plus de question, Monsieur MARCHAND remercie Monsieur THELLIER, puis propose de passer à l'ordre du jour du Comité syndical.

Il ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

# I - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

#### 2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 3 MARS 2023

Le procès-verbal du Comité syndical du 3 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

#### 3 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Monsieur MARCHAND commente les résultats des comptes administratifs du budget principal et du budget opérationnel.

Il rappelle en effet que le PNR a 2 budgets :

- > un budget dit principal avec, en section de fonctionnement, les opérations courantes du syndicat mixte et, en section d'investissement, ce qui relève du patrimoine du syndicat mixte:
- un budget opérationnel qui rassemble toutes les opérations mises en œuvre par le Parc, alimenté par les subventions des Régions, Départements, et autres partenaires, dans le cadre des programmes d'actions.

Concernant le budget principal, il observe que la section de fonctionnement est très largement excédentaire, avec un solde positif de 1 916 945 €.

Il insiste sur le fait que le PNR est dans l'obligation d'avoir un fonds de roulement important :

- Le PNR doit faire face à des avances importantes sur ses programmes d'actions.
- Le PNR doit pourvoir aux dépenses courantes de fonctionnement. Dans cette optique, il convient de considérer un besoin de trésorerie correspondant à 5 mois de dépenses
- Les statuts ne prévoient pas l'indexation des cotisations des principaux contributeurs (Régions, Département, Etat) sur l'inflation. Il explique que d'ici quelques années, l'excédent de fonctionnement devra être mobilisé pour faire face aux dépenses de fonctionnement annuelles courantes.

Il note que les dépenses de fonctionnement de 2022 sont en hausse par rapport à celles de 2021, que les charges à caractère général sont en baisse et que les dépenses de personnel ont augmenté mais moins qu'envisagées en raison des difficultés de recrutement. Il souligne que ces dépenses se reporteront en 2023. Il rappelle que la Charte encadre la composition de l'équipe.

Concernant la section d'investissement du budget principal et le budget opérationnel, Monsieur MARCHAND souligne les inévitables décalages entre l'inscription de la dépense et de la recette puis la réalisation complète, tant pour les dépenses que pour les recettes perçues.

Il souligne que les déficits des deux sections du budget opérationnel so des subventions.

Il commente enfin le tableau de l'état d'avancement des opérations, qui montre que les opérations avancent bien et que les taux de réalisation sont satisfaisants.

Puis, il quitte la salle.

Aucun membre n'ayant de question, les comptes administratifs sont mis au vote.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2022 du budget principal et du budget opérationnel.

#### **4 – COMPTES DE GESTION 2022**

Monsieur MARCHAND observe que les comptes de gestion établis sont identiques aux comptes administratifs.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2022 du budget principal et du budget opérationnel.

#### **5 – BUDGETS PRIMITIFS 2023**

Monsieur MARCHAND présente les budgets 2023.

Il cite les recettes attendues en soulignant que la participation de l'Etat passe de 100 000 € à 130 000 €.

Concernant les cotisations, Monsieur MARCHAND indique que la cotisation des communes est indexée sur l'inflation, ce qui donne une cotisation de 2,84 € par habitant pour 2023.

Il observe que les dépenses prévues en 2023 sont en augmentation, en particulier les dépenses de personnel.

Il rappelle les différents postes, à savoir :

- Les 19 postes de la Charte, aujourd'hui pourvus :

  - ✓ 13 chargés de mission dont le poste de chargé de mission filière bois, non nécessairement pérenne (CDD de 2 ans)
  - √ 5 personnes au service administratif.
- Le poste du chargé de mission mobilités durables, financé à 100% par l'enveloppe du COTTRI;
- Le poste d'animateur LEADER et celui du gestionnaire LEADER à mi-temps financés à 80% par l'Europe;
- Le poste de la chargée de mission forêt de Chantilly (CDD 2 ans), financé à 80% par la Région et l'Europe.

Il note que le budget principal proposé au vote est en suréquilibre, ce qui est possible après le vote du compte administratif.

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Concernant la section d'investissement du budget principal et le bud 10 : 060-256005638-20230704-DELIB202312-DE MARCHAND indique que les recettes et les dépenses sont celles liées aux opérations des programmes antérieurs qui ne sont pas terminées ainsi que les opérations du programme d'actions 2023.

Il note que des virements sont nécessaires pour équilibrer les sections, ce qui n'est pas problématique avec l'excédent de fonctionnement du budget principal dégagé. Il demande s'il y a des questions ou des observations.

Monsieur DE MOUSTIER observe que le montant du budget est celui de la commune de Boran-sur-Oise ; ce qui ne lui parait pas énorme, au regard des actions réalisées.

Puis, Monsieur MARCHAND met aux voix les deux budgets.

# A l'unanimité, le Comité syndicat décide :

- > D'affecter l'excédent du compte administratif 2022 du budget principal à la section correspondante du budget primitif 2023,
- D'adopter par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M14 en vigueur, le budget primitif 2023 du budget principal,
- > De fixer, pour 2023, le montant de la cotisation :
  - ✓ des communes totalement comprises à 2,84 € par habitant,
  - ✓ de la commune de Creil à 5 969 €
  - ✓ de la commune de Saint-Maximin à 8 047 €
  - ✓ de la commune de Verneuil-en-Halatte à 3 886€
  - ✓ de la commune de Fosses à 9 070 €
  - ✓ de la commune de Survilliers à 4 300 €,
  - ✓ de la commune de Nanteuil-le-Haudouin à 1 868 €
  - ✓ de la commune de Beaumont sur Oise à 4 749 €
  - ✓ de la commune de Maffliers à 4 533 €
  - ✓ de la commune de Mours à 4 139 €
- d'adopter par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M14 en vigueur, le budget primitif 2023 du budget opérationnel,
- d'autoriser le Président à solliciter la participation des partenaires financiers,
- > d'autoriser le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des participations et subventions.

#### 6 - OUVERTURE DES HEURES DE VACATION

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc naturel régional organise des manifestations et participe à de nombreux salons qui sont tenus par du personnel vacataire (étudiants, ...) que le Parc forme.

Il propose d'ouvrir 900 heures de vacation pour l'année 2023.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de l'ouverture de 900 heures de vacation jusqu'au 31 mars 2024, rémunérées sur la base d'une vacation par heure effectuée au taux de l'indice correspondant au ler échelon du grade d'adjoint administratif échelle CI.

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

Patrice MARCHAND

ID: 060-256005638-20230704-DELIB202312-DE

#### 7 - RAPPORT D'ACTIVITES

Monsieur MARCHAND passe la parole à Sylvie CAPRON pour la présentation du rapport d'activités.

Sylvie CAPRON présente le rapport d'activités de l'année 2022.

Jean-Luc HERCENT présente les enjeux liés au frelon asiatique et les moyens de lutte recommandés.

Monsieur PETERS, Maire de FRESNOY-LE-LUAT, demande si le frelon asiatique et le frelon européen se croisent. Jean-Luc HERCENT répond que non.

Il demande si le frelon européen fait autant de dégâts dans les ruches que le frelon asiatique. Jean-Luc HERCENT répond que non car son régime alimentaire est plus diversifié.

Monsieur PETERS demande si le frelon européen est protégé en Allemagne. Jean-Luc HERCENT répond, qu'à sa connaissance, il n'est pas protégé.

Monsieur BOUFFLET, Maire de THIERS-SUR-THEVE, demande si l'action concernant l'aide aux communes pour la restauration collective à partir de produits locaux sera menée. Sylvie CAPRON répond que oui, qu'elle est prévue cette année.

# **8 - QUESTIONS DIVERSES**

Yves CHERON

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôt la séance à 23H00 en appelant Coline LEPACHELET, qui après 7 années au Parc naturel régional, a décidé de monter son propre projet professionnel.

Monsieur MARCHAND et Sylvie CAPRON la remercient vivement pour le travail effectué durant ces années.

Puis, Monsieur MARCHAND invite les membres du Comité syndical au verre de l'amitié.

Secrétaire de séance Président